

S.E.L.A.R.L. ROUZET

4 mars 2021, transformation sans dissolution

Suite à la déclaration déposée par téléprocédure sur le site internet du ministère de la Justice, considérée comme complète le 4 mars 2021, et en l'absence d'opposition du garde des Sceaux, ministre de la Justice, dans le délai de deux mois à compter de cette date,

La transformation de la société civile professionnelle « Justine ROUZET, commissaire-priseur » titulaire d'un office de commissaire-priseur à la résidence de Rouen (Seine-Maritime), en société d'exercice libéral à responsabilité limitée « ROUZET », est devenue définitive.

{post-content}